

# ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

## ISERE

**Nelly Parra**  
>> 04 76 88 73 86

**Martine Santos Cottin**  
>> 04 76 88 73 24

[LDLlegales38@ledauphine.com](mailto:LDLlegales38@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'activité économique, les données des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.95 € HT/m colonne

**Catherine Vidal**

*Directrice Annonces Légales*

Portable : 06 22 57 23 53

[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

**Lydie WARAUX**

Portable : 06 22 57 23 72

[lydie.warau@ledauphine.com](mailto:lydie.warau@ledauphine.com)

## Avis de marchés

### TALLOIRES-MONTMIN

## Avis de publicité

Jean FAVROT - Monsieur le Maire  
27 rue André Theuriet - BP 1 - 74290 TALLOIRES-MONTMIN  
Tél : 04 50 66 76 54 - Fax : 04 50 60 77 73  
mél : [commune@talloires.fr](mailto:commune@talloires.fr) - web : <http://www.mp74.fr>  
Appel à candidatures  
La commune de TALLOIRES-MONTMIN souhaite d'un bâtiment dénommé « Maison des Congrès » à TALLOIRES-MONTMIN

**Type de marché** : Services  
**Description** : Au Bord du Lac d'Annecy, à Talloires-Montmin Mise en gestion d'un snack/restaurant "La Savoyarde"  
**Classification CPV** :  
Principale : 38343000 - restauration  
Complémentaires : 55000000 - Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail  
**Quantité/étendue** :  
Concession domaniale pour la mise à disposition d'un restaurant et d'un snack situés dans le bâtiment dénommé « Maison des Congrès » à TALLOIRES-MONTMIN

Appel à candidatures  
La commune de TALLOIRES-MONTMIN souhaite d'un bâtiment dénommé « Maison des Congrès » jouxtant la plage municipale donnant sur le Lac d'Annecy. La commune a décidé de rénover le bâtiment à ses frais. Les travaux devraient commencer en septembre 2020 pour s'achever prévisionnellement courant mai 2021. Une fois rénové, le bâtiment comportera les espaces suivants :

- En sous-sol, un snack en bord de plage ;
- Au rez-de-chaussée, un restaurant d'un standing sensiblement plus élevé que le snack ;
- Au premier étage et dans les combles, une activité de location de salles de réunion pour des séminaires ou autres.

La commune de TALLOIRES-MONTMIN souhaite mettre à disposition d'un opérateur privé le sous-sol (affecté à usage de snack) et le rez-de-chaussée (affecté à usage de restaurant) par voie de concession domaniale pour une durée de 16 ans et 4 mois à compter du 1er septembre 2020 pour s'achever le 31 décembre 2036. Les salles de réunion situées au premier étage et dans les combles ne seront pas concernées par le présent contrat. Les dépendances mises à disposition bénéficieront d'un accès indépendant et distinct.

Le contrat aura strictement pour objet de mettre le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment « Maison des Congrès » à la disposition d'un opérateur privé qui assurera l'exploitation du site conformément à son affectation, cette activité impliquant la réalisation de travaux d'aménagement intérieur des dépendances concédées.

Le candidat devra proposer un projet mettant en valeur les espaces mis à disposition, dont l'affectation à usage de snack et de restaurant sera maintenue. La consultation a pour objectif de recueillir des propositions concrètes sur les modalités et les conditions d'exploitation des dépendances domaniales concernées, la commune n'entendant pas s'immiscer dans la gestion des installations, ni dans la définition des aménagements intérieurs à réaliser.

La procédure est conduite dans le cadre de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

L'objet du présent avis est un avis d'appel à candidatures. Le dossier de la consultation sera remis gratuitement aux candidats intéressés qui en feront la demande, par courriel, à l'adresse « [sg@talloires.fr](mailto:sg@talloires.fr) ». Les candidats remettront simultanément leur candidature et leurs offres. Une visite préalable du site est obligatoire. Après une première analyse des candidatures et des offres, une phase de discussions sera engagée avec les candidats les mieux notés.

Le présent avis est inséré dans les revues « L'hôtellerie Restauration », le site internet pro Marchés-espaces, la e-newsletter hebdomadaire pro « La Semaine d'Espaces tourisme et loisirs » et publié sur le profil acheteur de la commune ([mp74.fr](http://mp74.fr))

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Remise des plis** : 02/12/19 à 17h00 au plus tard.  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** : 120 mois, à compter de la date limite de réception des offres.  
**Modalités d'ouverture des offres** :  
Date : le 16/12/19 à 17h00 - Lieu : Mairie de Talloires-Montmin  
Envoi à la publication le : 18/10/19  
Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

175527700

## Avis d'attribution



### AVIS D'ATTRIBUTION

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** :  
Commune LES DEUX ALPES.

**Correspondant** : Service Marchés publics,  
48 Avenue de la Muzelle BP 12, 38860 LES DEUX ALPES,  
tél. : 04-76-79-20-25, télécopieur : 04-76-79-50-91  
Courriel : [marchespublics@mairie2alpes.fr](mailto:marchespublics@mairie2alpes.fr)

adresse internet : <http://lesdeuxalpes.e-marchespublics.com>

**Objet du marché** :  
Fourniture et pose de sanitaires publics en trois lots  
**Type de marché de fournitures** : Achat.  
**Type de procédure** : Procédure adaptée  
**Lieu d'exécution** : Commune les Deux Alpes, 38860 Les 2 Alpes  
Code NUTS : FRK24

**Critères d'attribution retenus** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Montant global du marché en trois lots** : 85 620 € HT  
**Attribution des lots** :  
Lot : 1. Fourniture et pose d'un sanitaire public au hameau de Bons

**Nom du titulaire** : SAGELEC SAS,  
61 Bd Pierre et Marie Curie - BP 10145  
44154 Ancenis Cedex FR.

**Montant final du lot attribué (H.T.)** : 28 540 EUR  
**Date d'attribution du marché** : 18 juillet 2019  
Lot : 2. Fourniture et pose d'un sanitaire public au hameau de la Dançhere

**Nom du titulaire** : SAGELEC SAS,  
61 Bd Pierre et Marie Curie - BP 10145  
44154 Ancenis cedex FR.

**Montant final du lot attribué (H.T.)** : 28 540 EUR  
**Date d'attribution du marché** : 18 juillet 2019

Lot : 3. Fourniture et pose d'un sanitaire public sur la station des Deux Alpes  
**Nom du titulaire** : SAGELEC SAS,  
61 Bd Pierre et Marie Curie - BP 10145  
44154 Ancenis Cedex FR.

**Montant final du lot attribué (H.T.)** : 28 540 EUR  
**Date d'attribution du marché** : 18 juillet 2019  
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

**Instance chargée des procédures de recours** :  
Tribunal administratif de Grenoble,  
2 place de Verdun - BP 1135, 38022 GRENOBLE CEDEX  
tél. : 04-76-42-90-00 - Fax : 04-76-51-89-44  
Courriel : [greffe.ta-grenoble@uradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@uradm.fr)  
**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 18 octobre 2019

175548100

## AVIS

### Avis administratifs

### GRENOBLE-ALPES METROPOLE

#### AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

#### Portant sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement

Conformément à la Directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et à sa transcription dans les articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 du code de l'environnement, le président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de Grenoble-Alpes Métropole, est soumis à l'avis du public via à une participation par voie électronique sur le territoire des 49 communes de la Métropole.

**La participation du public par voie électronique se déroulera du : jeudi 06 novembre 2019 à 9 h jusqu'au lundi 06 janvier 2020 à 18 h, pour une durée de 62 jours**

L'autorité responsable du projet est Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement, dont le siège social se situe Immeuble le Forum - 3, rue Malakoff - CS50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

Le dossier mise à disposition est composé des pièces suivantes :  
Un diagnostic de la situation sur le territoire s'appuyant sur les cartes du bruit des 49 communes de la Métropole.  
La liste des mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêté au cours des dix années précédentes avec leur bilan.

Le plan d'action prévu pour les cinq années à venir avec les motifs ayant présidé au choix des mesures retenues.  
Il pourra être consulté et téléchargé pendant toute la durée de la participation sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr> ainsi qu'en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public au **siège de Grenoble-Alpes Métropole** - Immeuble " Le Forum " 3 rue Malakoff à Grenoble ;  
Le public pourra déposer ses observations :

- **Par voie dématérialisée** sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>
- **Par voie postale** avec un courrier à destination de M. le Président de Grenoble-Alpes Métropole portant la mention : PARTICIPATION DU PUBLIC - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - Grenoble-Alpes Métropole Le Forum - 3 rue Malakoff - CS50053 - 38031 GRENOBLE Cedex 01

- **Sur un registre papier** aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de la Métropole

Toutes informations peuvent être demandées auprès du service environnement de Grenoble Alpes Métropole :  
Les observations formulées par le public seront accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

A l'issue de la participation, la synthèse des observations et les motifs de la décision seront mis à disposition, au plus tard à la date de la prise de décision, sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr> pour une durée minimale de trois mois.

A l'issue de la participation et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement sera soumis à l'approbation du conseil Métropolitain.

175576800

## Enquêtes publiques

### PREFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale de la Protection des Populations  
Installations classées pour la protection de l'environnement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de création, d'exploitation d'une installation de nettoyage et de décontamination de surface de pièces de haute technologie**  
**COMMUNE DE SEYSSINET-PARISSET**  
présentée par la société UPSGI ULTRAPROPRETE

**Siège social** : 12 rue Paul Valérien Perrin - ZI de la Tuilerie - 38170 SEYSSINET-PARISSET  
Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2019-09-13 du 24 septembre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite :  
**du 21 octobre 2019 à 8h30 au 6 novembre 2019 à 17h30**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'incidence environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :**  
• en mairie de SEYSSINET-PARISSET sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;  
• sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**  
• sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de SEYSSINET-PARISSET ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au 6 novembre 2019 à 17h30 ;
- par voie postale à la mairie de SEYSSINET-PARISSET, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

**Le commissaire-enquêteur, Monsieur Georges CANDELIER, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SEYSSINET-PARISSET, aux jours et heures suivants :**  
**- jeudi 24 octobre 2019 de 9h00 à 12h00**  
**- mercredi 6 novembre 2019 de 14h30 à 17h30**

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.  
**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- Monsieur André DIMITRIJEVIC de la société UPSGI ULTRAPROPRETE, tél. 04-76-21-22-96 ;
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél. : 04.56.59.49.99).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - Service installations classées, à la mairie de SEYSSINET-PARISSET et sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de l'adoption de la clôture de l'enquête.

170847100

## COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

### Avis au public

#### Enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal n° 2019-226 du 23 septembre 2019, Mme le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Hervé GIRARD, ingénieur retraité en qualité environnementale des bâtiments, a été désigné, comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif. L'enquête publique se déroulera en mairie du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

**Le dossier complet est consultable, sous format papier, en mairie aux jours et horaires suivants (hors jours fériés) :**

- Du lundi 21 octobre au 03 novembre 2019 :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 17 h  
mercredi de 8 h à 12 h
- Du 4 novembre au 22 novembre 2019 :  
lundi de 13 h à 19 h  
mardi, jeudi, vendredi de 13 h à 17 h  
mercredi de 8 h à 17 h.

Le dossier est également consultable, sous format numérique, pendant toute la durée de l'enquête publique :

sur le site internet de la commune : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique : mairie/urbanisme/révision PLU) sur un poste informatique installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus. M. Hervé GIRARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, lors de ses permanences, pour recevoir toutes observations aux jours et horaires suivants :

- **lundi 21 octobre 2019 de 14 h à 17 h,**
- **mercredi 6 novembre 2019 de 11 h à 14 h**
- **samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h,**
- **lundi 18 novembre 2019 de 17 h à 19 h**
- **jeudi 21 novembre 2019 de 15 h à 17 h.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de révision du PLU pourront être consignées sur le registre de l'enquête publique déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public ci-dessus mentionnés. Elles peuvent également être adressées :  
par écrit au commissaire enquêteur selon les modalités indiquées suivantes :  
par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 385 chemin du Village 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES - en indiquant l'objet " Enquête publique - Révision du PLU " et " A l'attention de M. le Commissaire enquêteur ".

ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [commissaire.enqueteur.sne@orange.fr](mailto:commissaire.enqueteur.sne@orange.fr) en indiquant dans l'objet " Enquête publique - Révision du PLU " et " A l'attention de M. le Commissaire enquêteur " par voie orale auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Conformément à l'article R 123-13 du Code de l'environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables à la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes et sur son site internet : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique: mairie/urbanisme/révision PLU).

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (Dauphiné Libéré et Affiches de Grenoble) et affiché sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie, sur l'ensemble des panneaux d'information existants répartis sur le territoire communal ainsi que sur le site internet de la commune.

171255800

### PREFECTURE L'ISERE Direction Départementale de la Protection des populations Installations classées pour la protection de l'environnement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'extension et exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires hors d'eau**  
**COMMUNE DE BEVENAIS**  
présentée par la SOCIÉTÉ DES CARRIERES DE BÉVENAIS (SCB) Siège social : Mi-Plaine - 38 690 BÉVENAIS

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2019-10-16 du 21 octobre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite : **du jeudi 14 novembre 2019 à 14h00 au vendredi 13 décembre à 12h00.**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :**

- en mairie de BEVENAIS sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de BEVENAIS ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 13 décembre 2019 à 12h00 ;
- par voie postale à la mairie de BEVENAIS, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

**Le commissaire-enquêteur, Monsieur Daniel TARTARIN, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de BEVENAIS, aux jours et heures suivants :**

- **Jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 18h30**
- **Lundi 25 novembre 2019 de 13h30 à 17h00**
- **Mercredi 4 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.  
**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- Monsieur Laurent GUIZARD, responsable foncier environnement - Rhône Alpes (Tél. : 06.20.53.28.24 - [laurent.guizard@eurovia.com](mailto:laurent.guizard@eurovia.com))
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél. : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service installations classées, à la mairie de BEVENAIS et sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

175649000

## VIÉS DES SOCIÉTÉS

### Constitutions de sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2019 à 38700 CORENC, il a été constitué une Société Civile Immobilière/SCI présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : SAINTE- MAXIME

**Objet social** : Acquisition, mise en valeur, transformation et gestion par bail d'immeubles de toutes natures. Possibilité de vente des immeubles acquis

**Siège social** : 24, chemin de la Tour des Chiens 38700 CORENC  
**Capital social** : montant total : 1000 euros (100 parts de 10 euros)

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Associés** : Mr ROCHE Kevin, Gérald, demeurant 24, chemin de la Tour des Chiens 38700 CORENC

Mme ROCHE Séraphina, Françoise, demeurant 24, chemin de la Tour des Chiens 38700 CORENC

**Gérance** : Mr ROCHE Kevin, Gérald, demeurant 24, chemin de la Tour des Chiens 38700 CORENC est désigné en qualité de Gérant sans limitation de durée

**Immatriculation en cours** au RCS de GRENOBLE  
**Pour avis, La Gérance.**

175122500

### AVIS DE CONSTITUTION SCI

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/09/2018, enregistré à BOURGOIN JALLIEU, le 09/09/2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : MAENAMIE

**Siège social** : 6 chemin de Montlambert - 38300 RUY

**Objet social** : Acquisition, Gestion et Location de biens patrimoniaux

**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.